

Proverbe

**Réfléchis avec
lenteur, mais
exécute
rapidement tes
décisions.**

(Isocrate)

Sommaire

-PROVERBE
-CONGÉ SANS
SOLDE POUR
ÉTUDES
-FONDS DE
SOLIDARITÉ FTQ
-DATES À RETENIR
-LISTES
D'ANCIENNETÉ

Congé sans solde ou partiel sans solde pour études

Si vous êtes étudiante à temps plein ou que vous suivez au moins trois cours par session dans un secteur reconnu par la convention collective comme étant connexe à la santé, vous êtes éligible à un congé sans solde pour études. De la même façon, vous pouvez obtenir un congé partiel sans solde et diminuer votre nombre de jours de travail par semaine.

Ce congé sans solde peut être d'une durée de 24 mois et peut-être divisible en 2 ou 3 absences sans solde réparties sur une période n'excédant pas 36 mois.

Ainsi, vous pouvez revenir à votre poste pendant la période des fêtes et des vacances estivales et retourner sur votre même congé à votre retour en classe et ainsi étirer votre congé de 24 mois sur toute la durée prévue d'un BAC ou d'un DEC.



Avantages

Vous conservez et accumulez votre ancienneté tout au long de votre congé sans solde ou partiel sans solde pour études. Si vous avez un poste à temps partiel, vous accumulerez votre ancienneté selon le calcul de la moyenne des heures travaillées au cours des 12 derniers mois ou de votre date d'embauche, selon la date la plus rapprochée.

Si vous bénéficiez d'un congé sans solde pour études, vous pourrez vous voir reconnaître 24 mois d'expérience maximum et ce, à la condition que vous ayez au moins 2 ans de service dans le secteur de la santé et services sociaux au moment de votre départ pour études.

Retour du congé

30 jours avant la fin du congé, vous devez aviser l'employeur de votre retour. Advenant que vous abandonnez vos études, vous devez en informer l'Employeur et fournir une prestation de travail correspondant à votre poste car, à défaut de ne pas aviser l'Employeur, vous serez réputé avoir abandonné volontairement votre emploi.

Conditions d'obtention :

- Avoir terminé sa période de probation.
- Être en mesure de fournir des preuves justificatives à la demande de l'Employeur.

Pour plus d'info appelez-nous au bureau syndical et il nous fera plaisir de vous conseiller à ce sujet.

Claude Lavallée, agente syndicale

VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ

... VERS DES ÉCONOMIES
ALLANT JUSQU'À 30%* SUR
VOS ASSURANCES
AUTO ET HABITATION

DES ÉCONOMIES ET DES TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS

Demandez une soumission et économisez !

► 1 888 476-8737

► lapersonnelle.com/fiq



fiq FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. * Les économies ne sont pas garanties et varieront selon les renseignements fournis au moment de la souscription.

Des nouvelles du Fonds de solidarité FTQ



Montréal, le 5 juillet 2017 –

Les rendements composés annuels à l'actionnaire du Fonds (sans tenir compte des crédits d'impôt) sont de 9,1 % pour 1 an, 7,7 % pour 3 ans, 7,3 % pour 5 ans et 4,1 % pour 10 ans.

« Grâce à un profit record au cours de la dernière année, le Fonds offre un excellent rendement à ses actionnaires, et ce, tout en investissant 873 millions de dollars pour le développement économique du Québec. Avec plus de 645 000 épargnants et 2 700 entreprises partenaires, le Fonds de solidarité FTQ est plus présent que jamais dans la vie économique du Québec, et entend le demeurer pour les années à venir. »

Gaétan Morin, président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ.



REER+
POUR EN FAIRE PLUS

FONDS
de solidarité FTQ

Pour plus d'informations concernant le Fonds de solidarité FTQ, nous vous invitons à consulter le site web au : www.fondsftq.com ou à rejoindre l'une des trois responsables locales de notre CISSS soit :

Audrey Bélanger : 450-654-7525 poste 20113

Geneviève Boulet : 450 759-8222 poste 2049

Guyline Riendeau : 450-759-8222 poste 2049

Dates à retenir

Prochaines dates de tombée de la disponibilité :

Section Nord : 11 septembre 2017

pour les périodes 10,11 et 12, soit du 10 décembre 2017 au 3 mars 2018

Section Sud :

4 août 2017 pour la période 7, soit du

17 septembre au 14 octobre 2017

2 septembre 2017 pour la période 8 soit du :

Prochain affichage de postes :

Septembre 2017

Assemblées spéciales négo locale

19 septembre au Centre St-Jean-Bosco

20 septembre à l'auditorium du CH Pierre Le Gardeur

Listes d'ancienneté

Prenez note que, cette année, la période d'affichage pour vérifier votre ancienneté a été retardée car, en raison des fusions, l'Employeur a dû faire des exercices afin de s'assurer de la concordance entre les différentes anciennetés de l'établissement.

L'affichage s'échelonne donc du 15 août au 13 septembre 2017, soit pour une période de 90 jours, période au cours de laquelle toute salariée intéressée peut demander à l'Employeur une révision ou une correction de son ancienneté.

Les listes d'ancienneté seront affichées

- sur le site intranet
- aux endroits habituels de toutes les installations du CISSS de Lanaudière.

Josée Valois, Agente syndicale.

La négo locale maintenant ou jamais...

Participez au sondage sur www.fiqsil.com

Section nord

1000, Boul. Ste-Anne, Bureau 5E-20

St-Charles Borromée, J6E-6J2

Tel : 450-759-8222 poste 2049

ou sans frais : 1-866-752-1406

Fax : 450-752-8335

courriel : info@spssnl.qc.ca

Syndicat Interprofessionnel de Lanaudière



site web : www.fiqsil.com

Section sud

911, Montée des Pioniers,

Bureau BO-120

Terrebonne, J6V 2H2

Tel : 450-654-7525 poste 20113

Fax : 450 585-2797

courriel : sils-fiq@bellnet.ca